

La FERC Sup CGT, Union nationale des syndicats CGT des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche, et le syndicat FERC Sup CGT de l'ENSAM ont appris avec stupeur le décès inacceptable de François Noguier, étudiant de 22 ans, suite à une agression subie dans les locaux de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne, lors de la soirée de fin d'année.

Nous nous associons à la douleur de la famille de François, à celle de ses camarades, de toutes celles et ceux qui le connaissaient.

L'enquête judiciaire ouverte permettra sans doute de préciser les circonstances du drame et d'identifier les auteurs, mais pour la FERC sup CGT, cela ne suffit pas. Ce n'est pas la première fois que des incidents graves se produisent dans cet établissement comme dans d'autres établissements d'enseignement supérieur et il y a urgence à briser ce processus de dégradation. La politique d'externaliser des services n'est pas étrangère aux graves dysfonctionnements qui peuvent conduire à tels drames et notamment le recours de plus en plus fréquent à des sociétés de gardiennage privées qui n'offre pas les garanties nécessaires au bon fonctionnement de nos établissements.

La FERC Sup CGT rappelle que tout employeur a obligation d'offrir des lieux de travail et d'étude sains et sécurisés.

Nous demandons donc qu'une enquête administrative soit diligentée, que le CHSCT d'établissement et le CHSCT ministériel soient réunis, conformément à la réglementation.

Tout doit être mis en œuvre pour que de tels faits ne se reproduisent jamais. L'enquête et le travail des CHSCT doivent définir tous les moyens qui doivent être mis en œuvre pour sécuriser l'ensemble des locaux de l'enseignement supérieur.

La FERC Sup CGT appelle à la tolérance zéro pour tout ce qui relève des conditions d'accueil, de travail et d'étude de l'ensemble des étudiants et des personnels. Elle saisit l'Observatoire fédéral des conditions de travail de sa Fédération et le tiendra régulièrement informé des suites données au décès de François.

La FERC Sup CGT restera vigilante et agira pour que toutes ces conditions soient réunies.

Montreuil, Le 12 juin 2013